

Agenda politique du SAB pour la période 2024-2027

Avec son agenda politique 2024 – 2027 le SAB fixe les principaux axes de son travail politique pour cette période. L'agenda politique du SAB constitue un programme de travail pluriannuel qui sera adapté au fil du temps.

Objectifs généraux



- Renforcer la résilience des régions de montagne et rurales, en développant des solutions orientées vers l'avenir, afin de faire face à des défis à long terme, comme le changement démographique, le changement climatique, l'individualisation de la société et l'assainissement des finances de la Confédération.
- Augmenter les capacités économiques des régions de montagne et rurales par l'encouragement de l'innovation et par l'entrepreneuriat, ainsi que par l'utilisation des potentiels liés à la numérisation.
- Garantie du service universel et son développement ultérieur sur la base des besoins des clients.
- Mise à disposition de logements attrayants et abordables.
- Mise en valeur des ressources naturelles (énergie, agriculture, forêt, paysage, etc.) dont disposent les régions de montagne et rurales et juste indemnisation pour l'utilisation de ces ressources.
- Renforcer l'identité des régions de montagne et rurales et l'engagement collectif (système de milice), communiquer une image positive et moderne vers l'extérieur.
- Intégration des attentes des jeunes issus de régions de montagne et rurales au niveau politique.
- Encouragement des collaborations régionales.
- Établir un partenariat équitable avec les régions urbaines, afin de renforcer la cohésion nationale.
- Renforcer les coopérations transfrontalières et la mise en réseau international, clarification des relations avec l'Union européenne.

Politique régionale et politique pour les espaces ruraux et régions de montagne



- Concrétisation de la politique fédérale en faveur des espaces ruraux et régions de montagne par le biais d'un plan d'action quadriennal et intersectoriel.
- Intégrer le SAB de manière précoce et systématique au sein des processus législatifs au niveau fédéral, améliorer l'analyse des effets de projets législatifs fédéraux sur les régions de montagne et l'espace rural.
- Mieux communiquer l'importance et les effets de la politique régionale, garantir un financement à long

terme grâce aux versements de la Confédération au profit du fonds pour le développement régional.

- Compte tenu des moyens financiers limités, évaluer si la politique régionale ne devrait pas se concentrer sur les régions à faible potentiel économique et simplifier sa mise en œuvre, afin que les charges administratives pour les porteurs de projets soient réduites au strict nécessaire.
- Poursuivre les projets modèles du développement territorial, en tant qu'instruments intersectoriels permettant de tester de nouvelles approches.
- Renforcer la collaboration transfrontalière (Interreg et SUERA).

Service public



- Assurer et consolider le service public sur l'ensemble du territoire et dans tous les domaines (télécommunications, poste, transports, énergie, formation, santé...) et recours aux possibilités offertes par de nouvelles technologies, afin d'améliorer ces services.
- Clarification des questions liées à la digitalisation du service public et, si nécessaire, création d'une base légale constitutionnelle. Garantir l'accès aux données d'utilité publique.
- Promotion des stratégies territoriales intégrales au profit du service public, au niveau des cantons et des régions.
- Mise en œuvre de la stratégie de la Confédération pour la très haute bande large, soit un approvisionnement de 1 Gbit/s pour l'ensemble du territoire.
- Maintien de la majorité de la Confédération au sein des entreprises ayant un mandat de service public et clarification des contradictions liées aux buts fixés par la Confédération - en particulier par rapport à l'orientation sur le bénéfice.
- Élaboration de mécanismes de financement destinés au maintien et au renouvellement des infrastructures communales de base.
- Mise en œuvre de projets pilotes et projets modèles dans le domaine du service public.
- Renforcer la transparence par rapport à la qualité des services publics - analyse périodique des besoins et de la satisfaction des clients.
- Renoncer à l'introduction de régulations nuisibles et à la reprise de règles de l'UE pouvant remettre en question le système éprouvé du service public en Suisse.

Finances publiques



- Assainissement à long terme des finances de la Confédération en intégrant de nouvelles sources de financement et en évitant des coupes budgétaires se focalisant sur les tâches qui ne sont pas fortement liées. Des coupes budgétaires linéaires sont à éviter.
- L'équilibre financier entre Confédération et cantons, lors d'une éventuelle nouvelle répartition des tâches entre ces deux niveaux étatiques.
- Approfondir les scénarios de l'impact à long terme du changement démographique et du changement climatique

sur les finances publiques et élaboration de propositions pour des réformes.

Péréquation financière (RPT)



- Poursuivre le système éprouvé et établi de la RPT, mais éviter que l'écart entre les cantons les plus forts et les plus faibles en ressources s'élargisse davantage.
- Augmenter la dotation minimale dans la péréquation des ressources, afin de réduire les disparités croissantes entre les cantons.
- Augmenter la dotation de la compensation destinée aux charges géo-topographiques pour compenser de manière durable l'échéance des mesures transitoires (mesures pour atténuer les effets du changement de système en 2020 qui sont limitées à fin 2025 - mesures pour atténuer les effets de la RFFA qui sont limitées à fin 2031, ainsi que la compensation pour les cas de rigueur, limitée à 2034).

Agriculture



- Renforcer l'agriculture productrice, en tant qu'élément principal du système intégral d'alimentation et ancrer ce principe dans la PA2030+.
- Renforcer les chaînes agricoles de valeur ajoutée, notamment en tirant profit de la numérisation (Smart farming).
- Sensibiliser les consommatrices et consommateurs quant à l'achat de produits régionaux et saisonniers avec un focus spécifique sur la gastronomie et les repas collectifs.
- Améliorer la situation économique des paysans de montagne et de l'économie alpestre par des adaptations du système des paiements directs et en prenant en compte l'importance de l'agriculture à temps partiel dans les régions de montagne.
- Augmentation substantielle des moyens financiers pour les améliorations structurelles, en particulier pour faire face aux conséquences du changement climatique, pour créer des habitats modernes et pour combler les manquements au niveau de la desserte physique et numérique.
- Renforcer les stratégies régionales agricoles et le financement des mesures qui y sont liées par la Confédération.
- Utilisation énergétique de biomasse et optimisation du cadre légal, en particulier de la loi sur l'aménagement du territoire.
- Poursuivre la stratégie Swissness et celle pour la qualité, ainsi qu'une meilleure prise en compte des produits certifiés d'alpage et de montagne pour l'exportation et la protection des appellations d'origine, notamment au niveau international.
- Améliorer la position de négociation des producteurs face aux entreprises qui dominent le marché.
- Promotion de l'agritourisme pour diversifier l'offre.
- Réduction des charges administratives pour les autorités cantonales et les exploitations agricoles, notamment en utilisant le potentiel numérique.
- Renforcer la recherche agricole et le transfert de savoir, en particulier via la plate-forme de dialogue du SAB.

Aménagement du territoire



- Prise en compte des diverses situations des cantons dans la mise en œuvre de la deuxième révision de la LAT et délégation de compétences aux cantons pour les constructions hors zones à bâtir.
- Application du principe de la densification vers l'intérieur et clarification quant aux conflits potentiels avec la protection des sites construits et du patrimoine bâti.
- Adaptation dynamique du besoin en terrains à bâtir, en fonction de l'évolution démographique et création de logements pour les autochtones et les employés saisonniers.
- Intensifier les échanges d'expériences entre les cantons et communes, concernant l'application de la LAT et de la Lex Weber et si nécessaire offrir des services de conseil.
- Prendre en compte la protection contre des dangers naturels et des effets du changement climatique dans l'aménagement du territoire.
- Révision de la loi sur les résidences secondaires, avec le but de mieux tenir compte des spécificités cantonales et régionales, afin de corriger des incitations néfastes.
- Abrogation de la lex Koller. Protection d'infrastructures critiques contre des acquisitions indésirables par le biais d'une loi fédérale sur l'examen des investissements étrangers.

Tourisme



- Renforcer la politique touristique et orienter les instruments de cette politique vers le renouvellement et la diversification de l'offre, le tourisme quatre-saisons, la création d'unités plus grandes, la collaboration intersectorielle (agriculture, santé, etc.) et l'adaptation au changement climatique.
- Soutenir des projets de diversification dans les régions touristiques favorisant le développement d'activités touristiques et para-touristiques.
- Utiliser les potentiels numériques et renforcer l'encouragement à l'innovation, non seulement à travers Innotour, mais aussi à travers Innosuisse et d'autres instruments d'encouragement à l'innovation.
- Réduction des charges administratives et création d'un environnement régulateur respectant la situation du tourisme.
- Renforcer le marché de travail, en particulier par la formation de base et la formation continue, ainsi que par la création de logements attrayants pour les employés.
- Prise en compte des intérêts de la population et de l'économie locale lors du développement de projets touristiques.
- Moderniser la loi sur l'encouragement de l'hébergement et concentration des moyens financiers sur les régions de montagne et rurales.
- Encouragement des transports touristiques et desserte du dernier kilomètre, afin que la mobilité des hôtes soit garantie partout avec les transports publics.

Industrie et artisanat



- Démontrer l'importance de l'industrie et de l'artisanat pour les régions de montagne et rurales, par le biais d'études et des mesures de communication.
- Soutenir les processus de modernisation de l'industrie et proposer des pistes pour l'avenir, en particulier via des mesures de la politique régionale et d'Innosuisse.
- Meilleure coordination de l'encouragement à l'innovation d'Innosuisse avec la promotion de la place économique de la Confédération, des cantons et des régions.
- Création de Digital Innovation Hubs en tant que centres de compétences pour les communes et les PME.
- Établir un environnement régulateur respectant les besoins de l'industrie et de l'artisanat et prise en compte des incidences territoriales, lors des analyses d'impact de la réglementation.
- Mise en œuvre de la stratégie EGovernment et de la loi fédérale sur l'allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises, afin de réduire leurs charges administratives.
- Flexibiliser les heures d'ouverture et encourager les petits magasins de village, notamment par des modèles d'approvisionnement intégrés et par la numérisation.
- Encourager les startups et faciliter l'accès au capital-risque pour des entreprises en régions de montagne et rurales.
- Promotion de formes modernes du travail à domicile et du télétravail par un système adapté d'imposition, également appliqué aux frontaliers.
- Encourager les échanges d'expériences pour lutter contre la pénurie de main d'œuvre et mise à disposition de logements pour les employés.
- Protection contre des acquisitions indésirables par une loi fédérale sur l'examen des investissements étrangers.
- Garantie de l'accès au marché intérieur de l'UE.

Forêt et bois



- Orienter la politique forestière vers l'exploitation des ressources indigènes en cascade.
- Meilleure communication quant aux nouvelles possibilités offertes par le droit sur les achats publics afin de favoriser l'utilisation de bois local dans la construction.
- Renforcer les chaînes de valeur ajoutée du bois dans le cadre de la politique forestière et de la politique régionale, notamment en privilégiant des collaborations intersectorielles, ainsi que l'utilisation des potentiels numériques.
- Promouvoir les synergies entre bois et tourisme.
- Favoriser l'adaptation des forêts face au changement climatique, notamment en utilisant des espèces résistantes lors de reforestations et des mesures d'entretien, ainsi que par la mise en œuvre de mesures sylvicoles.
- Renforcer l'utilisation du bois dans le cadre de la transition énergétique, en particulier pour la production d'énergie thermique.
- Prendre en compte la forêt, en tant que puits de carbone dans la législation sur le CO₂.
- Permettre une rétribution équitable des propriétaires pour les prestations écologiques de la forêt.
- Assurer la fonction protectrice des forêts notamment par l'encouragement du rajeunissement des forêts.

Energie



- Développer les énergies renouvelables (hydraulique, éolienne, solaire, biomasse) et l'approvisionnement en énergie continue afin d'atteindre le but de zéro-net émissions en 2050, augmenter le degré d'auto-approvisionnement et garantir l'approvisionnement en électricité durant toute l'année.
- Renforcer les mesures pour réduire la consommation d'énergies en particulier par l'assainissement énergétique des bâtiments.
- Donner la priorité aux installations solaires et éoliennes aménagées sur des bâtiments et équipements existants, ainsi que dans des paysages déjà transformés par l'homme.
- Accroître la collaboration régionale pour les énergies renouvelables (concept des régions énergétiques).
- Accélérer de manière substantielle les procédures d'autorisation pour produire des énergies renouvelables et pour aménager des lignes de transports.
- Evaluer systématiquement la possibilité d'enterrer les lignes électriques lors de la transformation du réseau électrique
- Maintenir le principe du service public en cas de libéralisation complète du marché de l'électricité, ainsi que dans le cadre de nouvelles relations avec l'UE.
- Renoncer à une reprise de règles de l'UE pouvant pénaliser la production d'énergie hydraulique (entre autres : redevances hydrauliques).
- Application du retour de concessions et transfert de la propriété aux cantons et communes.
- Maintenir les compétences et la recherche dans le domaine de l'énergie nucléaire.

Mobilité



- Améliorer la desserte à grande échelle des régions de montagne et de l'espace rural avec le rail, la route et les offres de mobilité innovantes
- Prendre en compte les demandes des régions de montagne et de l'espace rural dans la préparation des prochaines étapes d'aménagement du rail et de la route
- Garantir le service public dans le transport régional et améliorer progressivement l'offre.
- Assurer des chaînes de transport continues, notamment par l'encouragement d'interfaces multimodales, par le biais de remontées mécaniques ayant une fonction de desserte, ainsi que par la desserte du dernier kilomètre.
- Meilleure prise en compte des transports touristiques dans la politique du tourisme et la politique des transports - augmentation de la part des TP pour couvrir des besoins touristiques. Garantie de la mobilité des hôtes et organisation du transport des bagages. Encouragement de l'innovation dans le domaine des transports touristiques, par la mise en œuvre de la motion Maret.
- Utilisation de la numérisation, notamment pour assurer l'accès aux données d'utilité publique, pour gérer les flux de trafic, pour promouvoir la conduite automatisée, pour introduire les couplages automatiques au niveau du

transport de marchandises etc.

- Assurer les transports de marchandises sur tout le territoire, notamment par le maintien du trafic de charges complètes.
- Réduire la demande aux heures de pointe liée au trafic touristique et professionnel en mettant en œuvre des formes d'organisation du travail moderne (home office).
- Améliorer de manière ciblée les infrastructures et l'offre pour la mobilité transfrontalière, en collaboration avec les régions et pays limitrophes. Mise en place d'un système transfrontalier d'achat des titres de transport, orienté vers les besoins des clients. Meilleur raccordement de la Suisse au système des trains à grande vitesse et développement de l'offre des trains de nuit.
- Accroître l'engagement de la Confédération pour garantir l'entretien à long terme des routes principales, ainsi que le financement de grands projets du réseau des routes principales.
- Garantir le financement à long terme de la route par une nouvelle redevance sur les véhicules à propulsion électrique pour compléter la taxe sur les huiles minérales. Renoncer à l'introduction d'un système de mobility-pricing.
- Compléter la RPLP par une redevance sur les véhicules à poids lourd avec des propulsions alternatives.
- Trouver des solutions pour parier au trafic d'évitement sur les grands axes alpins.
- Valoriser le potentiel touristique des voies de communication et lignes de chemins de fer historiques.
- Mise en œuvre de la loi fédérale sur les pistes cyclables et création d'une base légale pour un soutien financier de la Confédération pour les pistes cyclables aussi en dehors des agglomérations.

Télécommunication et poste



- Extension rapide et sur tout le territoire de réseaux de télécommunication performants, tant fixes que mobiles. Réalisation de la stratégie à très haut débit (1Gbit/s) et financement par le biais des revenus sur la mise aux enchères des licences de télécommunication mobile.
- Développer les nouvelles technologies (5G, 6G) prioritairement dans les régions de montagne et rurales.
- Maintenir la part majoritaire de la Confédération auprès de Swisscom.
- Maintenir sur tout le territoire des points d'accès pour les services postaux, y compris pour les transactions financières. Modernisation du service public postal, en utilisant les potentiels numériques. Développement du modèle d'affaires de la Poste, entre autres, par le biais de nouveaux services digitaux.
- Maintenir la part majoritaire de la Confédération auprès de la Poste et renoncer à une plus large libéralisation du marché.
- Evaluer de manière périodique la satisfaction ainsi que les besoins de la clientèle vis-à-vis des services postaux.
- Encourager des approches territoriales et intégrales pour assurer le service public, en tirant profit des synergies possibles entre les différents services.

Formation, recherche, innovation



- Mieux prendre en compte les besoins des régions de montagne et rurales, quant aux activités d'Innosuisse, en matière de transfert du savoir et des technologies, en différenciant les instruments.
- Améliorer la coordination entre la politique d'encouragement de l'innovation au niveau fédéral et les efforts cantonaux fournis dans le domaine.
- Créer des institutions de formation décentralisées, sous la forme d'entités autonomes ou de centres de recherche, dans les régions de montagne et l'espace rural.
- Implémenter l'approche des Smart villages pour une utilisation optimale des potentiels du numérique.
- Faire connaître les offres de formation des instituts universitaires dans tous l'Arc alpin (via la SUERA) et meilleure mise en réseau de ces centres de formation et de recherche.
- Renforcer le dialogue entre recherche et pratique pour l'agriculture de montagne par le biais de la plate-forme de dialogue du SAB.

Politique sociale et de santé

- Soutenir les régions de montagne et l'espace rural quant au défi de la transition démographique, en tenant compte des besoins spécifiques de ces espaces. Faire connaître les approches de « silver economy » et « silver tourism ».
- Assurer un financement durable de la prévoyance



- vieillesse.
- Soutenir des politiques communales et régionales pour les aînés, ainsi que pour créer des logements adaptés aux besoins des personnes âgées.
 - Encourager l'échange d'expériences pour faire face à la pénurie de logements et lancement de projets pilotes en particulier pour des logements utilisés pendant des périodes limitées.
 - Tenir compte des besoins des régions de montagne et rurales dans la politique d'encouragement du logement
 - Abrogation de l'impôt sur la valeur locative, mais maintien de cet impôt sur les résidences secondaires.
 - Améliorer les structures d'accueil extrafamiliales (crèches, horaires continus, etc.).
 - Impliquer les jeunes dans le développement des régions de montagne et de l'espace rural.
 - Garantir un service médical de base pour l'ensemble du territoire. Abolition du Numerus clausus.
 - Mettre en place un système d'incitations pour la médecine de famille dans les régions de montagne et rurales, par le biais d'un nouveau modèle de tarification et créer des places de formation supplémentaires pour les médecins de famille.
 - Promouvoir les soins intégrés, la coopération entre prestataires et tirer profit des synergies avec d'autres domaines du service public, sur la base de stratégies cantonales
 - Mettre en œuvre l'initiative sur les soins, en particulier à travers la création de places de formation et un co-financement de la formation.

Médias



- Assurer et développer le service public médiatique à l'ère du numérique et élaborer des propositions pour un financement à long terme de ce service public, indépendant des canaux de distribution, tout en privilégiant les médias régionaux et locaux.
- Augmenter les moyens financiers pour l'encouragement indirect de la presse pendant une phase transitoire.
- Assurer un financement suffisant pour les stations de radios et de télévision régionales, par le biais de la redevance audiovisuelle.
- Refus de l'initiative populaire « 200 francs ça suffit » qui remettrait fondamentalement en question la SSR.

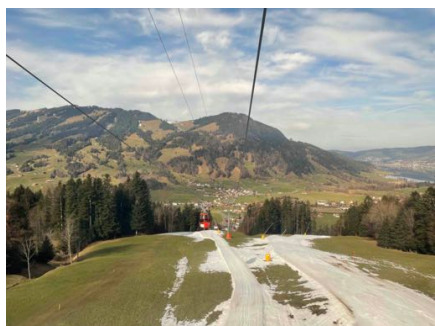
Culture

- Mieux prendre en compte les conditions et besoins spécifiques des régions de montagne et de l'espace rural dans la politique culturelle, en particulier par la promotion d'une offre culturelle décentralisée.
- Mettre systématiquement en valeur le patrimoine culturel des régions de montagne et de l'espace rural ainsi que tirer profit de son potentiel touristique.
- Elargir les mesures d'encouragement de la Confédération en faveur des groupes linguistiques minoritaires et promouvoir les échanges entre les régions linguistiques.



- Créer une compréhension dynamique de la notion de la culture du bâti, qui s'adapterait aux évolutions des conditions cadres et qui permet des modernisations sans blocages.
- Pérenniser le financement du Musée Alpin Suisse et des institutions analogues dans le cadre de la politique des musées de la Confédération et meilleure mise en réseau des différents musées situés en régions de montagne p.ex. par des expositions en commun.
- Promouvoir les traditions et coutumes vivantes.
- Créer les bases nécessaires pour une prochaine exposition nationale, en y intégrant les régions de montagne.

Changement climatique et dangers naturels



- Réduire les émissions de gaz à effet de serre à zéro net pour 2050, en prenant en compte la situation particulière des régions de montagne et rurales.
- Prolongation de la loi sur le CO₂ comme mesure centrale pour atteindre le but de zéro net.
- Mise à disposition de moyens financiers pour des mesures d'adaptation au changement climatique.
- Encouragement de systèmes intégrales de management de l'eau au sein des bassins versants. Clarification de questions liées à la gouvernance de réservoirs d'eau multifonctionnel et de nouveaux lacs glaciaires.
- Orienter la politique d'encouragement de l'innovation vers des technologies énergétiquement efficaces et tirer profit des potentiels économiques qui y sont liés.
- Renforcer l'engagement de la Confédération en matière de prévention des dangers naturels et développer une gestion globale et intégrée des risques.
- Etablir une solution nationale pour affronter des dommages causés par des tremblements de terre.
- Adapter les dispositifs en matière de protection contre les dangers naturels à l'évolution de la situation (p.ex. cartes des dangers naturels, risques d'inondation).

Grands prédateurs



- Réguler de manière proactive la population des grands prédateurs selon la loi sur la chasse révisée.
- Abaisser le degré de protection du loup au niveau de la Convention de Berne.
- Accroître l'engagement de la Confédération pour la protection des troupeaux et augmenter les ressources financières disponibles. Garantir des dédommagements adéquats pour compenser les dégâts provoqués à l'encontre des animaux de rente.
- Encourager un dialogue factuel et des échanges d'expériences entre tous les milieux concernés en Suisse, via la plate-forme de dialogue du SAB, de la SSEA et de l'USP et renforcer le dialogue au-delà des frontières nationales.

Biodiversité, paysage et environnement



- Préserver les paysages culturels et la biodiversité, par le biais des activités du Fonds Suisse pour le Paysage, la politique fédérale pour les parcs et d'autres instruments de la protection de la nature et du paysage aux niveaux fédéral et cantonal.
- Ancrer une définition dynamique des paysages s'appliquant aux sites IFP et mieux prendre en compte les intérêts des cantons et communes dans la formulation des objectifs de protection.
- Mieux respecter la répartition fédérale des compétences en matière de biodiversité, de paysage et d'environnement, ainsi que préserver la marge de manœuvre des cantons en la matière.
- Renoncer à créer davantage de réserves forestières.
- Augmenter le soutien financier de la Confédération en faveur des parcs pour tenir compte du nombre croissant de parcs.
- Création d'une base légale pour soutenir les sites de l'UNESCO et encouragement financier pour ces sites et les patrimoines culturels immatériels.
- Rétribuer les prestations d'intérêt général de l'agriculture pour maintenir les paysages culturels.
- Evaluation des bases légales concernant les espaces de cours d'eux qui engendrent de maintes problèmes dans la pratique.

Relations internationales



- Clarifier les relations avec l'Union européenne par une consolidation et un développement des accords bilatéraux.
- Accroître la défense des intérêts au sein des organisations et instances internationales dont les décisions affectent les régions de montagne et l'espace rural.
- Poursuivre la coopération internationale dans l'espace alpin, en particulier en implémentant la stratégie macro-régionale alpine SUERA.
- Accorder une importance prioritaire aux régions de montagne dans la coopération internationale et promouvoir le savoir-faire correspondant.

Berne, le 30 septembre 2024
TE